

# **Discours d'introduction pour l'audition du Comité CEDAW**

17/10/2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

**La délégation qui représente la France aujourd'hui est très heureuse de se présenter devant le Comité de la Convention CEDAW pour porter à votre connaissance les avancées de la France et ses axes de progression.**

Cette audition devant votre comité et un moment important, une opportunité précieuse pour partager nos ambitions et nos exigences pour la cause des femmes.

Cette audition s'inscrit dans une séquence particulièrement chargée à cet égard, la France s'étant soumise à l'Examen périodique universel du Conseil des

droits de l'Homme le 1er mai 2023, le Comité des droits de l'Enfant les 9-10 mai 2023 et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels les 2 et 3 octobre 2023.

Souhaitant préparer au mieux son examen devant le CEDAW, la France avait ainsi demandé le report de son examen, initialement envisagé lors de sa 85e session en mai 2023.

Nous remercions le Comité d'avoir fait preuve de flexibilité à ce sujet, ce qui nous permet de pouvoir nous présenter à vous dans les meilleures dispositions.

**Depuis la dernière audition de la France, notre pays a profondément changé. Sous l'impulsion du Président de la République élu en 2017, qui a proclamé l'égalité entre les femmes et les hommes sa grande cause des deux quinquennats successifs.**

Ce n'est pas un concept mineur ou un simple slogan.

Cela s'est traduit par une prise en compte plus forte dans toutes les dimensions de l'action gouvernementale : la lutte pour les droits des femmes et contre les discriminations qu'elles subissent est devenue une priorité première pour l'ensemble des ministères.

Tout au long de cette audition, j'aurai l'honneur de vous présenter l'action de la France et le travail de fond entrepris dans toutes les strates de la société.

**Je ne serai évidemment pas seule. La délégation très diverse qui m'accompagne a été sélectionnée pour vous permettre d'interroger l'ensemble des départements ministériels concernés, représentés par des hauts-fonctionnaires de très haut niveau.**

La diversité de cette délégation fait sa force.

Cette diversité, c'est celle de tout un pays et elle représente ce combat pour les droits de femmes qui nous anime de la France continentale jusqu'aux Outre-Mer.

La vision égalitaire que porte la France à travers le monde depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui a inspiré la déclaration universelle de 1948, elle la fait vivre avant tout sur son territoire national.

**Défendre le modèle français, tout en portant avec détermination la volonté de permettre partout de nouveaux progrès en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : voilà ce qui guide la France.**

Cette réaffirmation du modèle français est la réponse la plus ambitieuse que nous pouvons apporter au recul des droits qui sévit à travers le monde.

Je veux citer ma prédécesseure, Laurence Rossignol, qui s'est présentée ici face à ce comité en 2016 : « En matière de droits des femmes, lorsqu'on cesse de progresser, on recule ».

**Cette audition sera exigeante, j'en suis consciente. Mais si la France ne s'applique pas cette exigence permanente dans la défense des droits des femmes, sa voix perdra de la force auprès de toutes celles qui l'attendent.**

**Je compte sur le comité pour pousser la France dans ses retranchements, car nous avons l'humilité nécessaire pour reconnaître que nous devons encore progresser.**

**\*\*\*\***

**Cette belle Convention pour l'élimination de la discrimination envers les femmes, elle guide l'action de la France dans tous les domaines.**

Le CEDAW et son Protocole facultatif constituent le socle de l'ensemble des leviers créés pour faciliter et garantir la mise en œuvre du principe d'égalité dans tous les secteurs publics comme privés.

**La France participe à sa très large diffusion auprès du grand public, et le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, que je dirige, publie chaque année un recueil de données statistiques sur la situation comparée des femmes et des hommes, en France et à l'international, en français et en anglais.**

De plus, dans chacune de ses expressions publiques et lors des négociations aux Nations Unies, la France appelle systématiquement tous les États à la mettre en œuvre sans réserve.

Ainsi, le rapport périodique et les réponses à la liste de points ont fait l'objet d'un travail interministériel étroit et d'une consultation de la CNCDH.

\*\*\*\*

**A travers les crises, nous avons gardé la volonté d'appliquer les principes qui régissent cette convention.**

La pandémie de COVID-19 a bouleversé notre quotidien et mis en danger de nombreuses femmes, sur tous les plans.

**La première priorité de la France a été de protéger les femmes, et en particulier les victimes de violences conjugales.**

La France a connu plusieurs confinements successifs, pour freiner la diffusion du virus, et protéger les populations.

**Cette situation exceptionnelle a accentué les risques pour les femmes exposées à des violences domestiques.**

**Nous avons très rapidement compris que certaines victimes étaient dorénavant confinées avec leur agresseur, et qu'il fallait leur permettre de se faire connaître plus facilement et leur préserver un accès à la justice permanent.**

La France a mis en place dès mars 2020 un plan d'urgence pour protéger les victimes de violences conjugales.

Une enveloppe d'1 million d'euros a été immédiatement débloquée pour soutenir les associations de terrain et ouvrir des places d'hébergement.

**Ainsi, malgré le confinement, les gardes à vue, les comparutions immédiates et audiences judiciaires se sont tenues, car nous avons travaillé pour que les services continuent de fonctionner.**

Des ordonnances de protection ont été rendues et des téléphones « grave danger » déployés.

**La seconde priorité a été de nous adapter.**

**Les professionnels de l'aide aux victimes, psychologues et intervenants sociaux œuvrant dans les locaux de police ont poursuivi leur mission, au moyen de consultations téléphoniques ou visiophoniques.**

Enfin, des dispositifs d'écoute, d'alerte et d'accompagnement ont été créés, renforcés, adaptés, et rendus visibles.

\*\*\*\*

**Cette réponse aux féminicides et aux violences conjugales, nous n'avons heureusement pas attendu la crise pour la construire.**

Dans sa lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et particulièrement les violences conjugales, la France a fait ces dernières années, je le crois profondément, des avancées importantes.

Cette question est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure qui traverse l'ensemble de la société et qui interpelle dorénavant fortement tous les Français.

La France a su s'emparer de la libération de la parole et de l'écoute suscitée par le phénomène « Metoo ».

Et elle a voulu y répondre avec ambition.

**A la suite de l'émotion provoquée par plusieurs féminicides particulièrement médiatisés en 2019, la mobilisation s'est encore accentuée.**

**Une nouvelle impulsion présidentielle et gouvernementale a été donnée avec l'organisation d'un sommet associant les pouvoirs publics et la société civile, qui a permis un débat public exclusivement consacré à la lutte contre les violences conjugales.**

Cette mobilisation massive a permis à la France de mettre le sujet en haut de son agenda stratégique pour compléter son arsenal, et je souhaite en informer la communauté internationale.

5 textes de loi ont accompagné ce plan et ils ont permis nombre d'avancées importantes :

1) L'extension du soutien aux victimes sur une ligne téléphonique d'information et d'écoute, le 39 19, ouverte 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

**2) La formation de plus de 150 000 policiers et gendarmes aux violences intrafamiliales et sexuelles, dont 100% des élèves qui sortent des écoles de police et gendarmeries.**

3) L'augmentation de 80% des places d'hébergement d'urgence, pour atteindre plus de 11 000 places en 2023.

4) Le déploiement de 5 000 téléphones graves dangers, dont 75 % sont aujourd'hui utilisés. Ce qui signifie qu'une partie est disponible.

5) La distribution de plus de 1 000 bracelets anti rapprochement, avec une nouvelle génération de bracelet qui arrive.

6) La délivrance de près de 6000 ordonnances de protection en 2021, soit une augmentation de 90% durant le quinquennat, grâce à une forte baisse du délai pour les délivrer dans les 6 jours, et très bientôt en 24h pour les plus urgentes.

7) Et parce que sans auteur, il n'y a pas de victime, nous devons lutter contre la récurrence. En 2020 et 2021, la France a ouvert 30 centres de prise en charge des auteurs de violences dans toute la France, pour un accompagnement des problématiques psychologiques, sociales et d'addictologie rencontrées par ces auteurs.

Parce que tout n'est pas parfait, nous avons l'humilité de souligner que les résultats sont encore loin d'être réjouissants. Nous gardons pour autant cette détermination à agir et la réponse de la France en la matière continuera d'être ambitieuse.

\*\*\*\*

Depuis une décennie, la France mène également une politique publique de lutte contre la traite des êtres humains à part entière, qui vise à protéger les victimes quelle que soit la forme d'exploitation, en accordant une attention particulière à la protection inconditionnelle des mineurs.

En France, l'exploitation sexuelle est la première forme d'exploitation : les victimes de traite des êtres humains identifiées par les forces de sécurité intérieure et accompagnées par les associations sont en majorité des femmes victimes d'exploitation sexuelle.

Avec ce Gouvernement, la France ne reviendra pas sur sa position abolitionniste.

C'est une position singulière à laquelle nous sommes attachés.

**Nous continuons de croire sincèrement que notre stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes est celle qui nous permettra de les protéger au mieux.**

**Nous nous inscrivons dans la continuité de l'esprit qui a animé les initiateurs de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution.**

**Ce texte a mis fin au délit de racolage passif et pénalisé le client en interdisant tout achat d'acte sexuel.**

Depuis 2016, on assiste à une hausse de plus de 48% des condamnations pour un délit de traite ou d'exploitation des êtres humains.

En 2022, 1046 clients et proxénètes ont été condamnées, ce qui montre une réelle prise de conscience.

C'est un combat que nous poursuivrons car si la loi de 2016 était un signal important, son application réelle et complète nécessite encore des efforts.

**Et je veux vous assurer que la France a bien entendu les observations et recommandations de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.**

Une réponse sera apportée prochainement avec un plan d'action ambitieux et réalisable, sous l'égide de mon ministère.

Nous renforcerons la loi de 2016 dans tous ses aspects : les commissions départementales et les parcours de sortie de prostitution, la pénalisation des clients, l'utilisation de l'ensemble des moyens de l'Aide Financière à l'Insertion Sociale destinée au parcours de sortie de prostitution...

Il y a un enjeu à protéger l'ensemble des victimes de traite et pas seulement les victimes d'exploitation sexuelle.

La France travaille donc à l'élaboration d'un plan qui comprenne des mesures transverses fortes applicables à toutes les formes de traite mais aussi des mesures spécifiques à chaque forme de traite.

**A la tête de mon Ministère, je porterai un troisième plan national de lutte contre la traite des êtres humains et, en parallèle, une première stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel.**

Nous mettrons tout en œuvre pour assurer leur application.

\*\*\*\*

**Depuis 2017, la situation professionnelle des femmes a également progressé en France.**

Notre action repose sur 3 piliers : atteindre l'égalité salariale, renforcer la place des femmes dans les instances dirigeantes et améliorer la mixité des métiers.

Car le revenu salarial moyen des femmes en France est encore inférieur de 24 % à celui des hommes dans le secteur privé en 2021. A poste comparable, l'écart de salaire en équivalent temps plein y est de 4,3%

**La France mis en place dès 2019 un index égalité, qui a permis aux entreprises de se saisir de cet enjeu, et qui a défini pour elles une obligation d'obtenir des résultats.**

L'Index a été conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité salariale au sein des entreprises, qui vont pouvoir mesurer de façon objective les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes, identifier leurs points de progression et mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires.

L'index, qui est noté sur 100 points, se mesure au moyen de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise compte moins ou plus de 250 salariés.

**Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier chaque année, au plus tard le 1er mars, de manière visible et lisible sur leur site internet, leur note globale ainsi que celle obtenue à chacun de ces indicateurs.**

Dès 2022, nous avons fait le choix de renforcer ce dispositif et de relever l'ambition des entreprises, en imposant des objectifs de progression à toute entreprise présentant un score en dessous de 85 points.

C'est une mesure qui entend accompagner la montée en charge des dispositifs d'égalité salariale en entreprise, et non plus seulement acter des disparités.

**Nous avons commencé à sanctionner les entreprises qui ne déclarent pas.**

**Les sanctions ont également débuté pour les entreprises qui n'ont pas mis en place les actions correctrices qu'on attend d'elles.**

La législation européenne nous donne d'ailleurs l'occasion d'aller encore plus loin pour en renforcer la transparence, et de refondre l'Index d'ici 2026.

**La France s'est également attaquée à la question de la place des femmes dans les instances dirigeantes.**

La loi « Rixain », qui impose un quota de 30 % d'ici à 2026 et 40 % d'ici à 2029 dans les top management des grandes entreprises, montre aussi ses premiers résultats.

Des accords d'entreprise sur l'égalité salariale sont de plus en plus souvent signés avec les partenaires sociaux.

C'est le signe que nous progressons dans le bon sens, et qu'il est possible de bouleverser notre société en profondeur.

Les nouvelles générations, et même les plus anciennes, font dorénavant de l'égalité femmes/hommes au sein des entreprises un critère important dans leurs choix professionnels.

Au sein de l'État, pour briser le plafond de verre qui bridait les femmes dans leur accès aux postes de direction dans la fonction publique, la loi « Sauvadet » imposait dès 2012 un taux de 40% de chaque sexe pour les « primo-nominations ».

En 2023, une étape supplémentaire a été franchie avec la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

**Cette loi fixe à 50% à compter de 2025 le pourcentage de chaque sexe pour les « primo-nominations ».**

**Mais la France veut aussi travailler sur la mixité des métiers, et inciter de plus en plus de femmes à se tourner vers les métiers d'avenir, comme ceux du numérique ou de la transition écologique.**

Elle a déployé un grand Plan Égalité 2023-2027, et par exemple son programme « Tech pour toutes » a pour objectif d'accompagner 10 000 jeunes femmes vers des études supérieures dans les filières du numérique.

**Enfin, nous devons également agir sur les écarts de rémunérations globaux, qui sont dus à des métiers peu qualifiés et plus souvent occupés par des femmes, ainsi que les temps partiels subis.**

Nous avons déjà commencé à revaloriser les métiers particulièrement féminisés.

**Avec le Grenelle de l'Education et le Ségur de la Santé, la France a revalorisé les salaires des enseignants, féminisés à 65%, et les infirmiers/sages femmes, ou encore les aides à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, féminisés à plus de 85%.**

Et pour éviter les temps partiels subis, il nous faut améliorer les modes de garde des enfants. L'aide à la garde d'enfant pour les familles monoparentales est passée de 6 ans à 12 ans et nous allons créer le service public de la petite enfance.

Ces mesures, elles doivent concerner toutes les femmes. Celles qui vivent en ville, dans les campagnes, comme celles des quartiers prioritaires de la ville.

\*\*\*\*

**La France joue également un rôle moteur dans l'engagement et la poursuite des politiques publiques en faveur des droits et santé sexuels et reproductifs.**

L'effectivité des DSSR garantit l'accès à la santé sexuelle, à l'information et à l'éducation à la sexualité et à une vie sexuelle sans contraintes ni violences.

Ces droits sont une condition *sine qua non* à l'égalité de genre et un axe majeur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

**La France s'est dotée pour la première fois en 2017 d'une Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2017-2030, pour définir une approche globale de la santé sexuelle et reproductive qui fixe des objectifs ambitieux : renforcer l'accessibilité au dépistage du VIH et autres IST ainsi que des actions dédiées aux populations les plus vulnérables.**

Nous avons également adopté une stratégie nationale de lutte contre l'endométriose depuis février 2022 visant notamment à mettre en place des filières territoriales dédiées à la prise en charge des patientes, à mieux accompagner les femmes en renforçant la formation des professionnels de santé ainsi qu'à renforcer significativement, pour 30 millions d'euros, les moyens dédiés à la recherche.

**Enfin, le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte un axe entièrement dédié à la santé des femmes dont certaines sont déjà mis en œuvre comme :**

- **La campagne de vaccination contre le papillomavirus humain gratuite et généralisée pour les élèves de 5ème.**
- **La prise en charge intégrale des préservatifs masculins et féminins en pharmacie pour les jeunes de 18 à 25 ans sans ordonnance depuis le début de l'année.**

- **Un doublement du budget dédié à la précarité menstruelle d'ici 2026 pour permettre notamment le remboursement par la sécurité sociale des protections périodiques réutilisables pour les jeunes jusqu'à 25 ans dès 2024.**
- **L'amélioration de la prise en charge des fausses-couches.**

**Sans faillir, la France a aussi rappelé que le droit à l'Interruption volontaire de grossesse était un droit majeur de notre société, et que nous ne devons cesser de le renforcer.**

Ainsi, les progrès permis par la loi de 2022 sont à souligner.

**Nous avons allongé le délai de recours à l'IVG de 12 à 14 semaines, permis la pratique des IVG chirurgicales aux sages-femmes dans les hôpitaux et supprimé le délai de réflexion de deux jours, imposé afin de confirmer une demande d'avortement après un entretien psychosocial.**

La France a également annoncé la création d'un répertoire national, librement accessible par les professionnels ou la population, pour une information claire à disposition de toutes les femmes.

\*\*\*\*

**Ce combat pour l'égalité, la France le porte au-delà de ses frontières.**

La défense et la promotion des DSSR constitue un axe central de la diplomatie féministe portée par la France depuis plusieurs années.

**L'engagement de la France en faveur des DSSR s'est concrétisé par l'adoption de la première stratégie en la matière en 2016 dont la deuxième, a été lancée le 8 mars 2023 par notre Ministre des affaires étrangères.**

En tête de la coalition d'action des DSSR, la France a accueilli et co-organisé, le Forum Génération Egalité à Paris en juin 2021, sous l'égide d'ONU Femmes, et ouvert par le Président de la République.

En concrétisant la constitutionnalisation prochaine de l'IVG, la France veut envoyer un message sans équivoque aux femmes du monde entier : ce droit est le vôtre, vous devez le défendre partout, en tout temps.

Les valeurs que défend la France à travers le monde vont de pair avec la défense des droits des femmes.

**Nous croyons même que les femmes doivent décider du destin du monde si nous voulons faire face à tous les défis qui se présentent à nous.**

**Le Président de la République française, qui a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité nationale, l'a aussi érigée en « grande cause mondiale »**

Je l'ai évoqué, la France mène, depuis 2019, une diplomatie féministe.

Elle a fait de la défense et de la promotion des droits des femmes et des filles un axe prioritaire, intégré dans tous les domaines de sa politique étrangère.

Le phénomène de backlash ou recul des droits que nous connaissons aujourd'hui ne doit pas être pris à la légère.

**Je veux profiter de cette tribune et de cette audition pour envoyer un message à tous les pays progressistes du monde entier qui nous regardent : nous devons rester éveillés, en alerte, regarder ceux qui contestent les droits des femmes dans les yeux, et réagir rapidement si nous ne voulons pas laisser des années de progrès humains partir s'éroder.**

Ce recul des droits, la France l'affrontera de toutes ses forces et continuera à porter une diplomatie féministe dont elle est fière.

**Les succès récents du Forum Génération Égalité, où la France a permis la levée de 40 milliards de dollars en faveur de mesures fortes à travers le monde, doivent nous encourager à poursuivre dans ce sens.**

**Le renforcement du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes à travers le monde, qui sera dorénavant doté de 250 millions d'euros pour 5 ans, va nous permettre de poursuivre cette dynamique.**

La France travaille actuellement pour définir une nouvelle stratégie pour sa diplomatie féministe pour la période 2024-2028, pour répondre sérieusement à ces défis.

Dans notre lutte contre les discriminations, nous sommes également attentifs à la nécessité de défendre ceux des personnes LGBT+ en France et travers le monde.

**La France a adopté en 2021 une loi dite loi bioéthique pour permettre à toutes les femmes d'avoir accès à la procréation médicalement assistée, c'est-à-dire aux couples de femmes comme aux femmes seules.**

Elle a également adopté une loi en 2022 pour interdire les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, également appelé « thérapies de conversion ».

C'est un combat que nous voulons porter, dans les mois qui viennent, plus largement qu'au seul niveau français.

**Pour y parvenir, la France a nommé, sous l'impulsion du Président de la République, un Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+, Jean-Marc Berthon.**

Enfin, en juillet dernier, la France a adopté un vaste plan pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+, construit de manière harmonisée avec son plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.

\*\*\*\*

**Mais dans certaines zones du monde, ce ne sont pas seulement leurs droits qui sont menacés : ce sont les femmes elles-mêmes.**

Celles victimes des pires horreurs pendant l'attaque du Hamas envers Israël.

Celles victimes de viols de guerre dans la guerre d'agression russe envers l'Ukraine.

Celles qui se soulèvent contre le régime iranien et pour la vie et la liberté, et qui en payent le prix du sang.

Ces atrocités commises contre les femmes dans les nombreux conflits armés qui se propagent sur l'ensemble du globe doivent nous alerter.

**La France a adopté 2 Plans nationaux d'action pour la mise en œuvre de l'agenda Femmes-Paix-Sécurité. Le troisième Plan national d'action, qui couvre la période 2021-2025, a été publié à l'occasion du Forum Génération Égalité à Paris.**

Le 3e Plan national d'action repose sur les 4 piliers suivants :

- La prévention par la sensibilisation aux enjeux liés à la lutte contre les violences de genre, aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.
- La protection des femmes et des filles face aux violences sexistes et sexuelles et aux extrémismes violents en situation de conflit et post-conflit et la lutte contre l'impunité.

- La participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits.
- La promotion de l'agenda et du Plan national d'action.

**Le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles en temps de conflit paru en avril 2022 souligne que les violences sexuelles sont toujours utilisées comme armes de guerre, de torture et de terreur.**

**La guerre d'agression russe tout comme les autres conflits rappellent la nécessité de la pleine mise en œuvre de l'Agenda Femmes-Paix-Sécurité.**

L'Agenda Femmes-Paix-Sécurité est novateur : il reconnaît que la participation des femmes aux mécanismes de résolution des crises et de stabilisation est indispensable et a un impact positif sur la paix.

Des avancées peuvent être relevées :

- Le nombre d'Etats ayant adopté un plan national d'action (PNA) pour mettre en œuvre l'Agenda Femmes-Paix-Sécurité ne cesse d'augmenter et s'établit à ce jour à 104 Etats-Membres des Nations Unies.
- Le travail de prise en compte de l'Agenda FPS dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) progresse, sous l'impulsion de la France notamment.

**La France joue un rôle moteur de plaidoyer pour mobiliser la communauté internationale en faveur de l'Agenda FPS dans toutes les enceintes pertinentes et au CSNU en particulier.**

**La France a appelé le 8 mars dernier à la nomination aux Nations Unies d'un ou une émissaire pour accélérer les progrès en matière de participation des femmes à la vie politique et aux processus de décisions.**

La France appelle également à poursuivre la mobilisation de financements pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda FPS, et notamment pour soutenir le Fonds mondial pour les survivantes de violences sexuelles du Dr Mukwege et de Nadia Murad.

La France a d'ailleurs présenté en 2019 un plan national contre l'excision, renforçant la prévention, améliorant la collecte de données pour mieux quantifier et localiser les risques d'excision, mieux prendre en charge les victimes en soutenant les associations qui soignent et réparent, avec des subventions financières revalorisées.

**Pour lutter contre les formes de violences contre les femmes, la France appelle régulièrement tous les Etats à adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, dont nous célébrerons en 2024 le 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur.**

**Enfin, parce que l'environnement numérique constitue également un terrain de conflictualité, la France a annoncé le 8 mars dernier le lancement d'un travail pour porter une initiative pour la protection et la liberté d'expression des femmes en ligne et dans l'environnement numérique.**

**Le numérique doit faire sa révolution féministe.**

**\*\*\*\***

**Enfin, je crois que nous devons aussi porter notre énergie sur des sujets très largement ignorés, y compris en France.**

Je pense autant au sujet des femmes et du numérique, en matière de mixité professionnelle comme de cyberviolence, qu'au sujet des femmes et du climat.

**Les inégalités environnementales ne doivent pas être un angle mort de la diplomatie féministe de la France.**

**Elles doivent devenir le pilier de notre action.**

Les études le montrent déjà : dans tous les aspects de leur quotidien, les femmes seront affectées plus violemment par les conséquences du dérèglement climatique.

**Le réchauffement climatique, par la précarisation qu'il crée et par les tensions qu'il engendre, renforce également les violences que subissent les femmes.**

Tous ces constats, déjà sérieusement documentés, s'accompagnent d'une autre réalité : les femmes sont absentes des organes décisionnels et de la construction des politiques publiques environnementales.

Alors même qu'elles sont plus sensibles aux enjeux écologiques et davantage sujettes à l'éco-anxiété.

**Le gouvernement français étudie un rapport du Conseil Economique Social et Environnemental publié en mars 2023 intitulé : « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique ».**

**Il propose un ensemble de recommandations pour une intégration plus poussée de la perspective genrée dans les politiques climatiques et de transition que nous étudions avec intérêt.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du comité,

L'audition que nous nous apprêtons à débiter suscite de nombreuses attentes.

Les ONG, que nous devons saluer pour leur exigence permanente et leur vigilance indéfectible, attendent une réponse forte de la France aux critiques et aux recommandations qui lui ont été soumises.

**Votre comité porte la même impatience et les mêmes attentes. Nous sommes prêts à défendre le modèle français, à tenter de vous convaincre que notre vision pour les droits des femmes est complète, ambitieuse et progressiste.**

L'ensemble des ministères est mobilisé aujourd'hui pour vous répondre dans cette délégation et dans les permanences que nous avons instaurées depuis Paris.

Je suis honorée, nous sommes honorés d'avoir ces échanges avec vous aujourd'hui, de pouvoir recevoir vos remarques et vos propositions. La France est prête à les entendre et saura s'appuyer sur votre expertise reconnue.

**Depuis 2017, la France a choisi la cause des femmes.**

**Sa promesse demeure intacte : une France terre d'accueil, qui porte haut l'étendard des droits humains, et qui fait de ceux des femmes la priorité, dans tous les domaines.**

Je vous remercie.